

L'intelligence artificielle au service des élus locaux

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0402 – Enjeux du numérique

Prérequis : Bien connaître la suite office et savoir créer un compte sur un site internet

Public : Elus,

collaborateurs d'élus,

cadres administratifs,

agents de la collectivité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de:

- Comprendre l'IA pour gagner en efficacité.
- Comprendre les fondamentaux de l'IA et son potentiel pour le secteur public.
- Comprendre l'impact de l'IA dans la gouvernance pour réfléchir à son intégration dans leurs politiques publiques.
- Comprendre les enjeux éthiques et les cadres réglementaires de l'IA. Applications concrètes et outils de l'IA.

Le programme :

Thème 1 : L'IA Générative au service des élus

- Contexte : pertinence de l'IA pour les élus (gain de temps, communication, décisions, analyse).
- Définition adaptée : Ce qu'est l'IA générative, exemples concrets pour les élus, limites et précautions

Thème 2 : L'Ingénierie du Prompt

- Pourquoi apprendre le prompt (objectifs adaptés), comment bien prompter, techniques, précision, réduction des hallucinations.

Démonstration et exercices pratiques

* S'informer - exercice :

- Synthèse de rapports, analyse de commentaires citoyens, recherche de législations, fact-checking.
- Synthétiser des données électorales, des sondages d'opinion, des rapports d'activité de la collectivité.
- Reformuler un texte pour qu'il soit plus compréhensible.

Rechercher - exercice :

- Données démographiques, subventions, tendances d'opinion, préparation d'interventions.
- Préparer un discours en recherchant des informations factuelles, des statistiques, des citations pertinentes.
- Identifier des sources fiables et les résumer.

Editer un contenu - exercice :

- Adapter un discours en fonction de l'auditoire (citoyens, autres élus, presse). Améliorer le style et la clarté d'un projet de délibération.

Résoudre un Problème - exercice :

- Analyser les questions fréquentes des citoyens et y apporter des réponses claires et précises.
- Trouver des solutions à un problème local en s'inspirant d'exemples d'autres collectivités.

Collaborer - exercice :

- Préparer une réunion de travail en utilisant l'IA pour générer des idées et des arguments.

Les projets - exercice :

- Créer un projet pour la rédaction d'un bulletin municipal, en intégrant des informations sur les actions de la collectivité, les projets à venir, etc.

Autres exercices pratiques

- Créer un compte rendu de réunion, rédiger un communiqué de presse.

Thème 3 : Comprendre l'impact de l'IA dans la gouvernance et son intégration dans les politiques publiques

- Comprendre les enjeux et opportunités de l'intelligence artificielle (IA) dans la gouvernance.
- Identifier les domaines d'application de l'IA dans les politiques publiques locales.

Thème 4 : Les cadres réglementaires de l'IA

- Comprendre les cadres réglementaires qui encadrent l'usage de l'IA en France et en Europe.

Thème 5 : Identifier les principaux enjeux éthiques liés à l'IA dans la gouvernance publique

- Réfléchir aux impacts éthiques, juridiques et sociétaux de l'IA pour une mise en œuvre adaptée.
- Réfléchir aux bonnes pratiques pour une utilisation responsable et transparente de l'IA.

Les points forts de la formation :

En tant que consultant, formateur et conférencier en IA générative, le formateur offre une expertise complète dans l'intégration d'outils d'IA Générative au sein des organisations.

Modalités pédagogiques :

Cette formation peut être organisée :

- En présentiel : Formation en face à face avec le formateur, alternant apports théoriques, échanges et exercices dans un lieu défini.
- En distanciel synchrone : Classe virtuelle en visioconférence alternant apports théoriques, échanges et exercices à distance.

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports projetés.
- Etude de cas concrets et de nombreux exercices
- Exposés théoriques.
- Interactivité entre les participants et le formateur

Pour cette formation votre parcours de formation est accessible via un extranet personnalisé moderne et intuitif avec une interface claire, un accès simplifié aux supports de la formation.

Modalités d'évaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par un quiz.

Les résultats attendus :

Attestation de fin de formation

Formateur : Monsieur Jérôme IAVARONE

Consultant, formateur et conférencier en IA Générative

Avec plus de 20 ans d'expérience dans une grande entreprise et l'entrepreneuriat, Monsieur IAVARONE est spécialisé en IA Générative depuis 4 ans. Ce parcours diversifié lui a permis d'acquérir une solide compréhension des défis et des opportunités présents dans un environnement économique en rapide évolution, en apportant des solutions innovantes pour optimiser les processus métiers et améliorer l'expérience client.



Les différentes possibilités de suivre cette formation :

- **En intra** : pour des participants d'une même collectivité – en présentiel dans une salle mise à disposition par la collectivité ou en visioconférence.
- **En inter-collectivité** : pour des participants de collectivités différentes – en présentiel dans une salle mise à disposition par une des collectivités ou par notre organisme ou encore en visioconférence.

Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :**
 - Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab. : 2 400 € TTC
 - Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.
- **Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 400 € TTC facturé à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité

Nombre maximum de participants par session de formation :

Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux DIF ELU est fixé à 15 personnes.

Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>

Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'inscription à cette formation :

- **Suite à une inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence**
 - Avec financement DIF Élu : inscription au moins 11 jours ouvrés avant la formation
 - Avec financement par la collectivité : inscription jusqu'à 3 jours ouvrés avant la formation.
- **Intra en présentiel ou en visioconférence**
 - La date est fixée conjointement selon vos disponibilités et celles de Monsieur Jérôme IAVARONE.
 - Prévoir un délai minimum de 4 semaines pour l'organisation.

Accessibilité et référent handicap :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre. Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012
Courriel : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Mise à jour de ce document le : jeudi 25 septembre 2025